



MAIRIE  
DE

**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

**Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15  
Présents..... 13  
Votants..... 15  
Procurations..... 2

Date de la convocation : 26.05.2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 2 juin à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

**PRESENTS :** Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,

**PROCURATIONS :** Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur VIALA Daniel

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE :** Madame GUTRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SEANCE N° 5**

**DELIBERATION N° 9**

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE D'ACCUEL ET DE L'APPARTEMENT  
ATTRIBUE AU GESTIONNAIRE DU SITE DU VILLAGE VACANCES DES FADARELLES**

Monsieur le Maire rappelle que cette année 2023 l'exploitation du site du Village vacances des Fadarelles est confié à un prestataire extérieur qui loge sur les lieux pour accueillir la clientèle et assurer les fonctions d'entretien et de gardiennage. L'aménagement de l'appartement qui lui est attribué ainsi que celui de la salle d'accueil s'avèrent nécessaires compte tenu de la vétusté des locaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le plan d'investissement et de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous :

|                                | Montant éligible  | Montant subvention |
|--------------------------------|-------------------|--------------------|
| Département (80 %)             | 11 066 € IIT      | 8 850 € IIT        |
| <b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>   | <b>8 850 € HT</b> |                    |
| Commune autofinancement (20 %) | 2 216 € IIT       |                    |

Reste à charge  
de la commune

**2 216 € HT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour l'aménagement de la salle d'accueil et de l'appartement du site du village vacances des Fadarelles.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant la mise en œuvre du plan de financement.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents et représentés*

**Le maire**  
**Claude VIDAL**  
**Acte dématérialisé**

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ..... 08 JUIN 2023
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le ..... 08 JUIN 2023

Accusé de réception en préfecture  
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Baynaud IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.